



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

À toutes personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement décrit ci-après.

Avis public est donné par le soussigné, greffier-trésorier à la Municipalité de Saint-Joachim que lors de la séance du 5 octobre 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

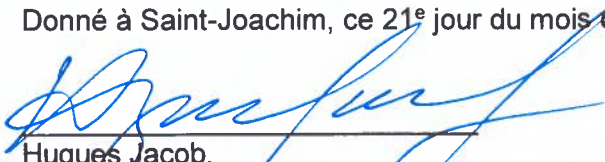
- Premier projet de règlement numéro 470-2026 visant à modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 381-2015.
- Premier projet de règlement numéro 471-2026 visant à modifier le règlement sur la démolition d'immeuble numéro 442-2023 ;

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **21 octobre 2026 à 18h00** dans l'hôtel de ville situé au 172, rue de l'Église à Saint-Joachim.

Au cours de cette assemblée sera présenté le projet susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et seront entendues les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consultés au bureau municipal, au 172, rue de l'Église, du lundi au jeudi, de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Joachim, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2026.



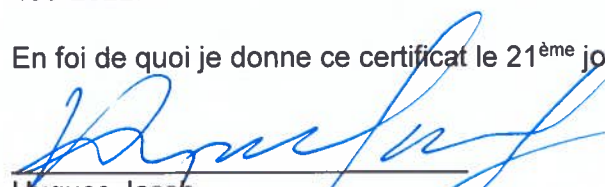
Hugues Jacob,  
Directeur général / Greffier-trésorier

---

**Certificat de publication**

Je, Hugues Jacob, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat le 21<sup>ème</sup> jour du mois de septembre 2026.



Hugues Jacob,  
Directeur général / Greffier-trésorier